**1.1 FICHE SIGNALETIQUE DE LA SOCIETE**

*Dénomination sociale NATURALLIANCE*

*Forme* Société par actions simplifiées (SAS)

*Registre du Commerce* RCS de MONTPELLIER n0519 **571079**

*Date immatriculation* **16 juillet 2010**

*Siège Social* 67 Rue Joe Dassin, Parc 2000 - Immeuble le Malte

34080 MONTPELLIER

*Origine du fonds* Création

*Activité* - *objet social* L'achat, la vente en gros, demi-gros, détail en direct, par

correspondance, par téléphone, par internet, à domicile,

en particulier de produits diététiques, cosmétologiques,

phytothérapeutiques, de compléments alimentaires et en

général, de tous produits ou compléments alimentaires

ou manufacturés.

*Administration* • *Président:*

Monsieur Abdelaziz ACHOURI

143 Rue les Pouses, Lieudit Puech Merle

34570 MONTARNAUD

- Né le **28 août 1958** à MATMATA (Tunisie)

- Nationalité: Française

*• Directeur Général:*

Monsieur Nicolas TOURNAY

29 Rue Alsace Lorraine

33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

- Né le **18 août 1979** à SECLIN (59)

- Nationalité: Française

*Capital Social* Fixé à **150.000** € et répartit comme suit:

- Monsieur Abdelaziz ACHOURI : 75%

- NETLAB PHARMA (représentée par son Gérant,

Monsieur Michaël TOURNAY) : 25%

*(Source: extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du* 19 *avril 2011)*

*SAS NATURALLIANCE*

3

**Renseignements divers**

*Saisine*

*Recours*

*Date de cessation des*

*paiements fixée*

*provisoirement au*

*Etat des inscriptions*

Sur assignation (URSSAF)

*Aucun* recours n'est, à ce jour, porté à la connaissance

de l'Exposant.

**5 novembre 2010**

Néant.

*Interdiction antérieure Aucune* interdiction antérieure d'exercer n'est, à ce jour,

*d'exercer du responsable* portée à la connaissance de l'Exposant.

*Assurances*

*Bailleur*

*Compte en banque*

***AXA***

12 Rue des Frères Reclus

33220 SAINTE FOY LA GRANDE

*SCI* ***EMILIE***

403 Rue des Vautes

34980 SAINT GELY DU FESC

***DELUBAC* & *compagnie***

152 Boulevard Haussmann

BP 636

75367 PARIS CEDEX 08

*SAS NATURALLIANCE*

4

1.2 HISTORIQUE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

Monsieur Abdelaziz ACHOURI Président de la *SAS NATURALLIANCE* indique avoir été,

à compter d'octobre 2004, Directeur Général de la Société IMASCIENCE (devenue IMA

SANTE, spécialisée dans la vente de compléments alimentaires).

Cette entreprise a été cédée à un autre Groupe (BESINS INTERNATIONAL) dans le

courant de l'année 2007 conduisant Monsieur ACHOURI a créer, au mois d'avril 2008 à

MONTPELLIER, la *SAS LABORATOIRES PHYTEXEL* en vue d'exercer une activité de

vente par correspondance de compléments alimentaires.

Cependant, le Groupe BESINS INTERNATIONAL aurait repris contact avec

Monsieur ACHOURI afin qu'il reprenne le fonds de commerce de la Société IMA SANTE.

Pour les besoins de cette reprise (pour 1 € symbolique), la *SAS NATURALLIANCE* a été

créée en février 2010, avec initialement, un siège social installé à PARIS puis transféré à

MONTPELLIER.

Il ressort des informations recueillies auprès de Monsieur ACHOURI, Président de ces 2

entités, que l'origine des difficultés financières de ces dernières résiderait essentiellement

dans:

~ l'importance des coûts de structure,

~ des désorganisations intervenues dans la gestion, liées aux 2 sites d'exploitation,

~ le contexte économique défavorable qui aurait pesé sur le revenu des ménages et

généré une baisse du chiffre d'affaires.

Afin de pallier à ces difficultés, Monsieur ACHOURI a entrepris, à la fin de l'année 2010,

une fusion de ces 2 sociétés par le biais de la transmission universelle du patrimoine de la

*SAS LABORATOIRES PHYTEXEL* au profit de son associé unique, *NATURALLIANCE,*

à effet du 30 novembre 2010.

Cette mesure aurait ainsi permis de réduire les effectifs, les frais administratifs et

d'encadrement ainsi que les charges locatives, mais aurait toutefois été insuffisante pour

enrayer les tensions de trésorerie et les retards de règlements de charges (notamment

sociales) enregistrés.

C'est ainsi et sur assignation de l'URSSAF (initiée au mois de décembre 2010) que,

malgré divers règlements opérés depuis au profit de cet Organisme, la

*SAS NATURALLIANCE* a été admise au bénéfice de la procédure de Redressement

Judiciaire par décision en date du 24 juin 2011.

1.3 LE PRODUIT - LE MARCHE

La *SAS NATURALLIANCE* exerce une activité de vente par correspondance de produits

diététiques, cosmétologiques, phytothérapeutiques et de compléments alimentaires.

5

SAS *NATURALLIANCE*

Il est proposé aux clients divers produits dans les gammes suivantes:

~ **Minceur:** draineurs, coupes faim, brûleurs de graisses, ...

~ **Bien Être:** anti-stress, tonus et vitalité, anti-âge, ...

~ **Beauté:** ongles et cheveux, visage, corps, ...

~ **Santé:** coeur et circulation, transit et digestion, ...

~ **Diététique:** protéines, produits sans gluten,...

~ **Bio:** huiles essentielles, compléments alimentaires...

Cette activité est essentiellement exercée par le biais de télé-prospection par téléphone

(panier moyen par client sur ce secteur: **145** €) et, depuis le **16 septembre 2011,** par le

biais d'un site Internet: www.naturalliance.fr (panier moyen par client sur ce secteur:

**80** €).

L'entreprise n'exerce qu'une activité de vente (prise de commandes), la logistique (le

stockage des produits, la préparation et les envois postaux) étant assurée par la Société

PERFORMANCE SERVICES LOGISTIQUES (dont Monsieur ACHOURI est co-gérant et

associé) en contre partie d'une commission forfaitaire de 8% du chiffre d'affaires.

Les encaissements sont effectués, essentiellement, par cartes bleues et par le biais d'un

paiement en **3 fois.**

**1.4 SITUATION FINANCIERE**

La ***SAS*** *NATURALLIANCE* arrête ses comptes au **31 décembre.**

Les bilans et comptes de résultat au **31 décembre 2010 (Annexe** 2), unique exercice

comptable clôturé à **ce jour, font** ressortir les éléments schématiques suivants:

**Au *31/12/2010***

**(11 mois)**

**Bilan**

Immobilisations nettes: 696.959 €

Capital social: 150.000€

Capitaux propres: (92.092)€

Total dettes: 1.198.315 €

Total bilan: 1.106.224 €

**Compte de résultat:**

Chiffre d'affaires: 753.998 €

Résultat d'exploitation: 127.240 €

Charges financières: *1*

Résultat net: 126.183 €

6

*SAS NATURALLIANCE*

Les documents comptables précités feront l'objet d'observations plus approfondies dans le

Bilan Economique, Social et Environnemental de l'entreprise.

Si ces derniers présentaient, au **31 décembre 2010,** une situation bénéficiaire, ceux de la

***SAS LABDRATD/RES PHYTEXEL*** faisaient quant à eux ressortir les données suivantes

**(Annexe** 3):

**Au 31/12/2010**

**(12 mois)**

**Bilan**

Immobilisations nettes: 177.366 €

Capital social: 200.000 €

Capitaux propres: (843.903)€

Total dettes : 1.217.375€

Total bilan: 373.472 €

**Compte de résultat:**

Chiffre d'affaires : 1.117.820 €

Résultat d'exploitation: (554.341)€

Charges financières: 667€

Résultat net: (613.421)€

**1.5 ETAT DU PASSIF**

L'état du passif est en cours d'élaboration par le Mandataire Judiciaire, le délai de

déclaration des créanciers ayant expiré le **12 septembre 2011.**

**1.6 INVENTAIRE DES ACTIFS MOBILIERS**

Les actifs mobiliers font l'objet d'un inventaire par le Mandataire désigné dans le cadre du

Jugement d'ouverture de la procédure.

7

*SAS NATURALLIANCE*

**2. VOLET SOCIAL**

*SAS NATURALLIANCE*

8

**2.1 EFFECTIFS**

A l'ouverture de la procédure, l'effectif de la ***SAS*** *NATURALLIANCE* était composé, outre

le Président qui occupe les fonctions de Directeur, de **33** salariés.

A ce **jour,** à la suite de différents mouvements de personnel inhérents au secteur

d'activité, l'effectif est composé de **27** salariés répartis comme suit:

}- 1 assistante administrative polyvalente,

}- 1 assistante polyvalente,

}- 1 assistante commerciale,

}- 1 manageur,

}- 1 responsable gestion des ventes,

}- 1 chef de projet Web-informatique,

}- 1 Webmaster-Webdesigner,

}- 1 aide comptable,

}- 1 développeur *1*administrateur réseau,

}- 9 télévendeurs,

}- 9 télé-acteurs.

**2.2 REPRESENTATION SALARIALE**

L'entreprise n'avait pas de représentation salariale (procès verbal de carence aux

élections de délégués du personnel des **19 mai** et 1er **juin 2011).**

Pour les besoins de la procédure, **Madame Danielle CHAMBARD** a été désignée en

qualité de Représentante des Salariés.

**2.3 LES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

L'Entreprise applique la Convention Collective de la Vente à Distance.

9

*SAS NATURALLIANCE*

**3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE PERSPECTIVES**

*SAS NATURALLIANCE* 1

10

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE - PERSPECTIVES

La *SAS NATURALLIANCE* a été admise au bénéfice de la procédure de Redressement

Judiciaire par Jugement du 24 juin 2011.

Ce Jugement a ouvert une période d'observation de 6 mois et fixé le rappel de l'affaire au

29 juillet 2011 puis, afin d'appréhender les éléments prévisionnels reçus le

25 juillet 2011, au 23 septembre 2011.

Ces prévisions, établies par l'Expert Comptable de l'entreprise pour la période de juillet à

décembre 2011, présentaient les éléments schématiques suivants:

../ En exploitation:

Chiffre d'affaires

Résultat d'exploitation

Résultat net

CAF

../ En trésorerie:

Solde final

1

:\

772.670 €

(49.805)€

(49.805)€

(6.323)€

3.826

La situation financière dégagée de ces documents a conduit le Dirigeant à mener une

réflexion sur la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles économies de charges et des

augmentations de chiffre d'affaires par le biais notamment:

~ de la réduction du local d'exploitation (économie mensuelle de 1 K€),

~ de la baisse des coûts logistiques (économie mensuelle de 1J5 K€),

~ du remplacement de vendeurs « *faibles»* par des *«confirmés»* (économie

mensuelle de 2 K€),

~ du recentrage de la gamme produits sur ceux dont la marge est supérieure à 80 %

(gain mensuel de 1*A* K€),

~ de la mise en place de ventes par le biais d'un site Internet (gain mensuel de 3 K€),

~ de la mise en place de locations de fichiers d'adresses mails (gain mensuel de

1 K€).

Sur la base de ces mesures, les prévisions ont été réactualisées par l'Expert Comptable

(Annexe 4) et transmises le 20 septembre 2011.

11

SAS *NATURALLIANCE*

Elles présentent les éléments schématiques suivants:

v En exploitation:

Du 01/07/11 .....a .."

(6 mois)

!JI'

" 1

Chiffre d'affaires 779.727 € +1%

Achats 174.821 € -12%

Charges externes 169.194 € -12%

Charges de personnel 399.494 € =

Amortissements 43.482 € =

Résultat d'exploitation 482€

Résultat net 410 €

CAF 43.892 €

v En trésorerie:

En€ 07/11 *08/11 09/11* 10/11 11/11 12/11

Solde initial 0 27.011 44.804 18.493 3.083 29.323

Encaissements 141.962 106.234 121.744 146.126 191.248 170.542

Décaissements 114.951 88.441 148.055 161.536 165.008 156.452

Solde final 27.011 44.804 18.493 3.083 29.323 43.413

*Encours clients 119.704 60.142 108.414* 141.259 *140.556* 123.712

A l'appui, l'Expert Comptable précise que:

>- « *il est intégré de manière progressives les ventes effectuées par le site Web en*

*place* à *compter de septembre 2011* »,

>- « *le taux de marge est augmenté* à *la suite des négociations avec les fournisseurs* à

*80%* »,

>- « *les encaissements clients se font:* 1/3 *comptant,* 1/3 à 30 *jours et* 1/3 à 60

*jours* »,

>- Le Président a mis en oeuvre des contacts avec des groupes pharmaceutiques

(OMEGA PHARMA principalement) visant à écouler (<< déstockage ») leurs

invendus « *et permettant de dégager selon ses estimations 30.500* € *HT de chiffres*

*supplémentaires* à *100% de marge sur le* 4ême *trimestre 2011* »,

>- Les charges de personnel ont été diminuées de 4 personnes parties et non

remplacées ainsi que de la rémunération du Président (de 7.000 € bruts à 4.500 €

bruts).

12

SAS *NATURALLIANCE*

Enfin, en terme de trésorerie, il ressort des suIvis transmis par l'entreprise que cette

dernière est à jour du règlement de ses charges courantes et qu'elle présentait, au

19 septembre 2011, un solde disponible de 4 K€.

Même si ca niveau de trésorerie peut sembler en décalage avec les prévisIons transmises

et qu11l conduIt à quelques Interrogations, les documents prévisionnels produits font

ressortir que, sous réserve de la mise en oeuvre des mesures annoncées, la

*SAS NATURALLIANCE* devrait être en capacité d'assurer le financement de la

période d'observation, répondant ainsi aux dispositions légales et en particulier à

l'Article L. 631·151 du Code de Commerce.

Dans ca contexte, le maintien de la période d'observation apparatt souhaitable, ce délai

permettant d'appréhender:

~ l'évolutlon de l'activité annoncée,

~ le montant du passif à apurer.

~ les solutions de redressement envIsageables.

Indépendamment de cela et compte tenu de la Transmission Universelle du PatrimoIne

Intervenue avec la *SAS LABORATOIRES PHYTEXEL,* Il conviendrait que le Tribunal

prononce la jonction de ces procédures.

Présenté à MONTPELLIER, le 21 SEPTEMBRE 2011.

13

SAS *NATURALLIANCE*